FORMULAIRE : NAV EA8

FORMULAIRE D'EXEMPTION – MARCHAND D'AÉRONEF

Un constructeur d'aéronef qui produit ou un marchand d'aéronef qui acquiert, dans le seul but de le vendre, un aéronef d'une masse maximale au décollage entre 0,617 et 3 tonnes est exempté de redevance annuelle.

Un marchand est une personne qui achète couramment des marchandises ou des biens mais une personne qui vend occasionnellement de tels biens ou de telles marchandises n'est pas un marchand.

A. RENSEIGNEMENTS

NUMERO DU COMPTE NAV CANADA : _____

NOM DU CLIENT / COMPAGNIE : _____

ADRESSE : _____

_____

TELEPHONE : _____ COURRIEL : _____

B. DÉCLARATION

Je, _____, soussigné(e), déclare que je suis un marchand enregistré et que le(les) aéronef(s) suivant a (ont) été acquis dans le seul but de le(les) revendre et qu'il(s) est (sont) donc exempté(s) de la redevance de NAV CANADA.

MARQUE D'IMMATRICULATION	TYPE D'AERONEF	EXEMPTION/ REDUCTION (CODE)

_____ _____

NOM **TITRE**

_____ _____

SIGNATURE DU CLIENT OU D'UN(E) MANDATAIRE **DATE**

Pour des précisions sur ce formulaire, prière de s'adresser à un Spécialiste au Service à la clientèle au 1-800-876-4693

Veuillez retourner le formulaire rempli au Service à la clientèle et aux parties prenantes:
via courriel: service@navcanada.ca
ou par la poste : CP 3411, STATION T OTTAWA ON K1P 5L6

NOTES

1. NAV CANADA SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES PIÈCES JUSTIFICATIVES CONFIRMANT L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS INDIQUÉS DANS CE FORMULAIRE ET DE FAIRE UN REDRESSEMENT DE FACTURE EN CAS DE RÉCLAMATION OU REMISE INJUSTIFIÉE.
2. CE FORMULAIRE EXISTE AUSSI EN ANGLAIS ET A ÉTÉ MIS À JOUR EN NOVEMBRE 2024